

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**

**Séance du 9 juin 2023**

**Secrétaire de séance : madame Dany SANIEZ**

**n° 4.8.**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Maison de la Jeunesse**  
**Sortie Astérix – Fixation des tarifs**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 7 décembre 2022, le conseil municipal a adopté :

- le principe d'une sortie au parc Astérix le samedi 17 décembre pour 50 jeunes
- les tarifs afférents proposés par la commission de la prospective financière.

Or le 17 décembre, plusieurs attractions étaient fermées en raison du gel.

Pour pallier ce manque, la direction du parc a offert aux 36 jeunes présents une entrée pour une visite ultérieure. Sur proposition de la commission enfance, jeunesse, sport et vie scolaire réunie le 30 mai 2023 cette nouvelle sortie est prévue le samedi 17 juin 2023.

Sur les 36 jeunes, quelques-uns ne peuvent s'y rendre à la date indiquée et, en outre, des places sont disponibles afin de compléter le bus.

En conséquence, la commission de la prospective financière, toujours en réunion du 25 mai a proposé l'instauration de deux grilles tarifaires :

- la première destinée aux jeunes bénéficiant d'une place gratuite.
- 

Ils ne participeraient que pour les frais de transport.

La proposition est la suivante :

**Tarifs modulés (uniquement transport) :**

QF CAF	Tarifs
QF CAF < 749,00€	9,50€
750,00€ ≤ QF CAF < 999,00€	10,00€
1000,00€ ≤ QF CAF < 1499,00€	11,00€
QF ≥ 1500,00€	11,50€

La seconde grille concerne les participants sans billet d'entrée.

**Tarifs modulés (transport + entrée) :**

QF CAF	Tarifs
QF CAF < 749,00€	22,00€
750,00€ ≤ QF CAF < 999,00€	24,00€
1000,00€ ≤ QF CAF < 1499,00€	25,50€
QF ≥ 1500,00€	27,00€

Ces derniers tarifs sont identiques à ceux votés en conseil municipal du 7 décembre 2022.  
Monsieur le Président soumet ces propositions de tarifs à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
approuve les deux grilles tarifaires ci-dessus.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,  
Dany Saniez

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Julien Dusart